

PAYS DE CAUX

D'irréductibles Cauchois ont fait plier les éoliennes

Dans le pays de Caux, les habitants et élus de quatre villages ont gagné leur combat contre le doublement d'un parc éolien. La préfecture de Seine-Maritime a refusé la demande d'autorisation au porteur du projet.

OLIVIER CASSIAU

Il se sont battus contre des moulins à vent et ils ont gagné. Dans le Pays de Caux, la mobilisation des habitants et des élus d'irréductibles villages cauchois contre le projet d'implantation de six éoliennes supplémentaires au Bois des Saules, dans les communes de Sasseville, Drosay, Hautot-l'Auvray et Saint-Vaast-Dieppedalle, semble avoir payé. La demande d'autorisation environnementale pour le projet de parc éolien terrestre a été refusée par un arrêté préfectoral daté du 31 juillet.

« Le promoteur a fait face à une grosse opposition. Je crois qu'il n'a pas vu venir cette fronde »

Jean-Louis Poulet

« L'arrêté du préfet reflète bien notre action et reprend nos arguments », souligne Jean-Louis Poulet, le président de l'Association pour la protection de la côte d'Albâtre (APCA), créée pour lutter contre le doublement du parc éolien de Drosay. L'association a notamment rédigé un mémoire « faisant état des impacts négatifs sur les riverains et plus globalement pour la région de la côte d'Albâtre », peut-on lire dans l'arrêté. « Nous ne sommes pas contre les énergies renouvelables mais contre le mitage de notre territoire », poursuit le président de l'APCA.

AVIS DÉFAVORABLE DES COMMUNES CONCERNÉES

Depuis 2015, six éoliennes tourment dans le ciel cauchois, implantées dans les communes de Drosay et Sasseville. Alors quand le projet de doublement de ce parc est sorti des cartons en février 2021, élus et habitants ont vu rouge. Les quatre conseils municipaux ont donné un avis défavorable et, comme le rappelle le maire de Saint-Vaast-Dieppedalle, Sylvain Monnier, « sur les nombreuses communes sollicitées par la préfecture, rappelons que 16 avaient



En février dernier, habitants et élus se sont rassemblés devant l'église de Drosay pour signifier leur opposition au projet de doublement du parc éolien Photos d'archives et d'illustration Paris Normandie

répondu et une seule, la commune de Sainte-Colombe, avait répondu favorablement. Je me réjouis de la décision du préfet. Au moins, les délibérations des communes ont été entendues et le résultat de l'enquête publique a été pris en compte.»

UNE FORTE MOBILISATION

Lors de l'enquête publique, comme le rappelle la préfecture, les 333 observations consignées dans le registre papier étaient en large majorité (97 %) défavorables au projet. La pétition, lancée par l'Association de protection de la côte d'Albâtre (APCA), a réuni 272 signatures, dont près de 200 émanant d'habitants des communes concernées. « Je remercie l'association pour sa mobilisation », souligne Rémi Hérouard, le maire de Sasse-

ville, satisfait également de la décision préfectorale. La décision reflète bien le sentiment de la population. On a déjà des éoliennes sur la commune, il faut rester raisonnable.»

LE DÉPUTÉ XAVIER BATUT VENT DEBOUT

Xavier Batut, député de la Seine-Maritime, salue aussi cette décision : « L'autorité en charge de ce dossier, c'est-à-dire l'État, a démontré dans ce cas présent qu'elle est en capacité d'entendre les arguments et de répondre aux attentes légitimes de la population locale. Je constate au quotidien, au fil de mes rencontres avec les citoyens, qu'une part importante des habitants concernés rejette les parcs éoliens qui mitent nos territoires ruraux.»

Le 10 janvier dernier, le député de la 10^e circonscription a voté à l'Assemblée contre le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. « Je ne suis pas hostile au développement des énergies renouvelables, mais j'estime que ce projet de loi offre trop d'avantages à la filière des éoliennes et manque d'ambitions sur d'autres sources d'énergie décarbonée plus pertinentes.»

Dans son arrêté, la préfecture a également mis en avant l'existence, dans un rayon de 15 km, de 13 autres parcs éoliens raccordés ou déjà autorisés, totalisant 59 éoliennes.

Au lendemain de la clôture de l'enquête publique, des opposants accompagnés de quelques élus s'étaient rassemblés symboliquement devant l'église de Drosay. « Le commissaire enquêteur m'a avoué qu'il n'avait jamais vu une telle opposition à un projet », rappelle Jean-Louis Poulet. « Le promoteur a fait face à une grosse opposition. Je crois qu'il n'a pas vu venir cette fronde », poursuit le président.

« L'avis du commissaire enquêteur était archi négatif. D'ailleurs, le commissaire enquêteur avait rarement vu une telle mobilisation, ce qui prouve bien que le projet n'était pas le bienvenu », renchérit Sylvain Monnier, le maire de Saint-Vaast-Dieppedalle.

Les porteurs du projet ont deux mois pour exercer un recours. ■